



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT 580-2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 580-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 364-2004 et ses amendements en vigueur – Modifications des limites des zones 38F et création de la zone 38-2V

1. Lors de la séance du 3 mars 2025, le Conseil de la municipalité d'Hébertville a adopté le premier projet de règlement portant le numéro 580-2025 ayant pour objet de modifier le règlement sur le zonage numéro 364-2004.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi 12 mars 2025 de 9h à 19h** à l'Hôtel de Ville, située au 351, rue Turgeon. Au cours de cette assemblée, le représentant du Maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement vise la **modification des limites des zones 38F et la création de la zone 38-2V**, lesquelles sont illustrées sur les plans de zonage disponibles pour des fins de consultation au bureau de la Municipalité située au 351, rue Turgeon à Hébertville.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 351, rue Turgeon à Hébertville aux heures habituelles d'ouverture.

Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 5 mars 2025

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5 mars de l'an deux mille vingt-cinq.

Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier